

1

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. CHENUT

47960

12 - Aménagement et développement des territoires

Fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale - Commune de Crevin - Dérogation à la règle de démarrage de l'opération

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 avril 2021 relative à l'adoption du règlement du Fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 5 décembre 2022 relative à l'attribution de subventions au titre du Fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale ;

Expose :

Lors de sa réunion du 5 décembre 2022, la Commission permanente a attribué à la commune de Crevin, dans le cadre du dispositif Fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale, une subvention d'un montant de 75 000 € pour l'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement "L'ilot Couleurs".

Les règles de ce dispositif prévoient l'obligation d'un démarrage effectif et donc d'une demande de versement d'acompte dans l'année qui suit l'attribution de la subvention, soit en l'espèce avant le 15 juin 2023.

Par courrier du 28 mars 2023, la commune de Crevin informe le Département que l'opération d'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement a pris du retard. En effet, à la suite des difficultés rencontrées avec le maître d'œuvre, le permis de construire n'est pas encore obtenu. Ainsi, il est envisagé un démarrage des travaux, au mieux, à l'automne 2023.

C'est pourquoi, la commune sollicite une dérogation à la règle de démarrage de l'opération.

Les retards ne lui étant pas imputables, il est proposé de faire droit à la demande de la commune de Crevin et ainsi de l'autoriser à déroger à la règle de démarrage de l'opération.

Décide :

- d'autoriser la commune de Crevin à déroger à la règle de démarrage de l'opération d'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement "L'ilot Couleurs" et ainsi de bénéficier d'un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 15 juin 2024.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231232

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation